

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00569

**CONVENTION NUMERIQUE AVEC LE SIEL CONCERNANT LE
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE PUBLIC DE RESEAUX ET
SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (SIEL-TE)
CONCERNANT LE PROGRAMME THD42 DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE
OPTIQUE SUR SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de voix : 88

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR,
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

00 02-042-24420770-20191219-02019025690

DATE: 07AF-PHONACIE :23 décembre 2019

M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, Mme Christiane RIVIERE,
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

CONVENTION NUMERIQUE AVEC LE SIEL CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE PUBLIC DE RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (SIEL-TE) CONCERNANT LE PROGRAMME THD42 DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole exerce la compétence « *établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications au sens de l'article L.1425-1* » du code général des collectivités territoriales. Le SIEL-Territoire d'Energies Loire (SIEL-TE) a créé, par délibération de son Comité du 04 février 2013, un service public de réseaux et services locaux de communications électroniques, auquel la Métropole a adhéré par délibération du 17 octobre 2013.

Cette adhésion ayant été conclue pour une période de 6 ans et arrivant à son terme, il convient de renouveler l'adhésion à ce service public afin que le SIEL-TE puisse continuer d'exercer son intervention sur le territoire concerné de la Métropole, relative aux communications électroniques et au réseau Très Haut Débit déployé. Les communes concernées sont : Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf, Saint-Galmier, Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, La Gimond, Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse.

Pour ce réseau, dont la construction s'achève, il convient de préciser, à l'instar de tous les réseaux publics, la vie du réseau, en particulier la sécurisation, les extensions, les dévoiements, etc....

Les modalités d'intervention du SIEL-TE sont précisées dans une convention jointe à la présente délibération.

L'adhésion au service public de réseaux et services locaux de communications électroniques du SIEL-TE est de 0,30 € par habitant et par an, pour une période de six ans, et à l'issue de celle-ci, une adhésion pour une période annuelle, par tacite reconduction.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **décide de renouveler l'adhésion au service public de réseaux et services locaux de communications électroniques mis en place par le SIEL-TE pour le territoire des communes précitées, et s'engage à verser le montant de la contribution annuelle correspondante ;**
- **approuve la convention numérique EPCI/SIEL-TE adhérent et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces à intervenir.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU